

# QUI FAIT QUOI POUR AMÉNAGER LA MÉTROPOLE TOULOUSAINNE ?

**Acteurs institutionnels,  
outils et territoires**

Mémento du Conseil de développement Toulouse Métropole

**CO DEV**

Conseil de développement  
TOULOUSE MÉTROPOLE

# INTRODUCTION

## **Qui fait quoi pour aménager la métropole toulousaine ?**

Les communes, la Métropole... mais au-delà des échelons directement perceptibles au quotidien par l'ensemble des habitants, comment s'organise la cité ?

Quels en sont les rouages ? Qui sont les acteurs publics du développement urbain dans une métropole en pleine croissance démographique ?

Sigles, acronymes, périmètres statistiques, découpages politiques, compétences institutionnelles, organismes d'études, outils techniques des collectivités, avec en toile de fond le fameux « millefeuille » territorial... pas toujours simple de s'y retrouver.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la communauté urbaine Toulouse Métropole a pris officiellement le statut de métropole.

À l'aune de ce changement majeur, ce mémento s'adresse autant au « profane éclairé » qu'au nouvel élu, aux citoyens curieux comme à tous ceux qui souhaitent « en savoir un peu plus » sur l'organisation de la métropole toulousaine. Il ne prétend bien sûr pas être exhaustif, mais souhaite apporter un éclairage certes un peu technique mais indispensable pour mieux décoder l'environnement métropolitain.

Le Codev est une assemblée consultative qui réunit des représentants de la « société civile » issus du monde de l'entreprise, des organisations syndicales et professionnelles, des organismes publics et parapublics et du milieu associatif. Il comporte également un collège de personnalités qualifiées et un collège territorial représentant les 37 communes de Toulouse Métropole.

# SOMMAIRE

P.5

## CHAPITRE 1

### **LA MÉTROPOLE TOULOUSAINE : PÉRIMÈTRES INSTITUTIONNELS ET PÉRIMÈTRES VÉCUS**

*Une métropole à géométrie variable...*

1. La métropole et ses définitions
  2. L'aire urbaine de Toulouse
  3. La réforme territoriale
- 

P.15

## CHAPITRE 2

### **TOULOUSE MÉTROPOLE (37 COMMUNES): FONCTIONNEMENT, DYNAMIQUES ET ACTEURS**

1. L'intercommunalité
  2. Les acteurs publics
  3. Le PLUi-H: un Plan local d'urbanisme et d'habitat pour les 37 communes
- 

P.21

## CHAPITRE 3

### **LES AUTRES ÉCHELLES DE LA MÉTROPOLE**

*La métropole planifiée*

1. La « Grande agglomération toulousaine » : 114 communes
    - Le SCoT Schéma de cohérence territoriale
    - Le PDU Plan de déplacements urbains et Tisséo-SMTC
  2. L'échelle régionale
    - Les services de la Région
    - Les services de l'État
- 


P.31

## CHAPITRE 4


### **POUR ALLER PLUS LOIN...**

*Les centres de ressources*

# Aire métropolitaine de Toulouse

 Aire urbaine

 Métropole

 Communauté d'agglomération

BORDEAUX

 Cahors

Montauban

Gaillac

  
Auch

L'île Jourdan

**TOULOUSE  
METROPOLE**

**CA DU MURETAIN**

**CA DU SICOVAL**

• Villefranche de Lauragais

• Cazères

• Asternac

Castelnaudary

Saint - Gaudens

Saint - Girons

 Pamiers

 Foix

EPHÈNE

ESPAGNE

# LA MÉTROPOLE TOULOUSAINE : PÉRIMÈTRES INSTITUTIONNELS ET PÉRIMÈTRES VÉCUS

## Une métropole à géométrie variable

Les modes de vie ont évolué : on habite dans une commune, on travaille dans une autre et on consomme dans une troisième. Le périmètre institutionnel de Toulouse Métropole, soit 37 communes, n'est pas calibré pour concevoir et prendre en compte l'intégralité des pratiques et modes de vie à l'échelle d'une « métropole vécue ».

Un habitant de Labège (communauté d'agglomération du Sicoval) n'est-il pas concerné par les décisions prises par Toulouse Métropole ? Un habitant de Portet-sur-Garonne (communauté d'agglomération du Muretain) ou de Ramonville ne se sent-il pas autant, voire davantage, impliqué dans la Métropole qu'un habitant de Saint-Jory ?

De la même façon, le parc d'activité tertiaire de Labège-Innopolis ou la zone commerciale de Portet-Roques participent de l'économie métropolitaine et contribuent à l'attractivité du territoire. Comment dès lors définir le périmètre, ou, à défaut, les contours, de la métropole toulousaine ?

L'aire urbaine de Toulouse recouvre la moitié nord de la Haute-Garonne : elle concerne plus de 450 communes et « déborde » sur les départements voisins. Dans sa définition statistique, cette aire urbaine donne déjà une appréciation plus juste de la métropole vécue, en se basant notamment sur les trajets domicile-travail.

Au-delà encore, chaque jour, des « métropolitains » domiciliés à plus de 25 kilomètres de Toulouse convergent en voiture ou en train vers les pôles d'emploi du « cœur de la métropole », ce pôle urbain qui concentre également commerces, équipements et services.

Les périmètres de planification (plan de déplacements urbains, schéma de cohérence territoriale) semblent devoir toujours « courir » après une métropole qui s'étend... et tisse également de nouveaux liens avec ses voisins. Différents mécanismes de coopération viennent palier l'étroitesse des périmètres de gouvernance institutionnelle, mais compliquent souvent le « qui fait quoi » aux yeux de nombreux citoyens. Le propos de ce mémento est donc d'éclairer ces différentes échelles, en détaillant des périmètres souvent imbriqués, pour expliciter le « qui fait quoi » dans la métropole toulousaine.



# 1 LA MÉTROPOLE ET SES DÉFINITIONS

## MÉTROPOLE ET MÉTROPOLISATION

Pour les géographes, la métropole – étymologiquement « ville mère » – est une place centrale, un lieu décisionnel. Au-delà d'un poids démographique fort, elle cumule également des fonctions politiques, économiques, universitaires, financières, culturelles, technologiques...

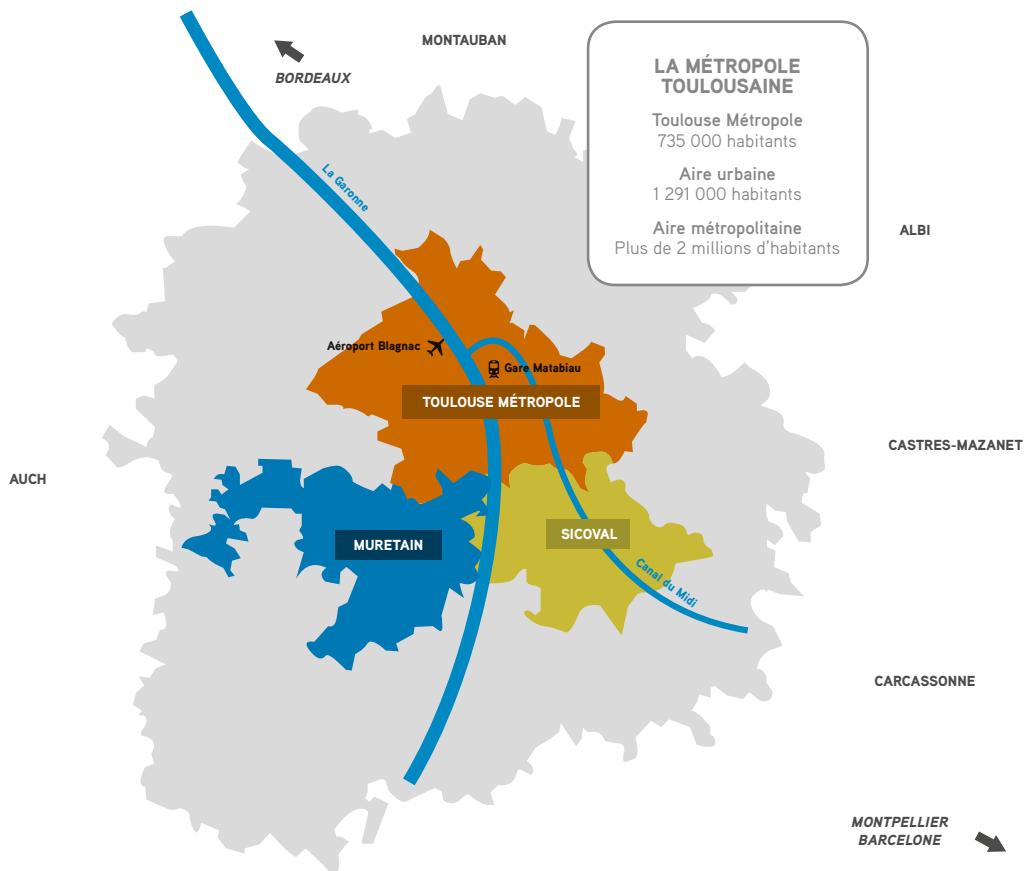
Processus de transformation des grandes villes, la métropolisation désigne le mouvement de concentration de population, d'activités et de valeur, notamment en matière d'innovation, de recherche et de développement économique.

La métropolisation a des impacts forts sur les territoires environnants, avec notamment la redistribution des fruits du développement. Au-delà même de l'aire urbaine de Toulouse (plus de 450 communes, soit la moitié nord de la Haute-Garonne), les villes moyennes comme Albi, Castres, Montauban ou Auch, situées « à une heure » de la capitale régionale, sont aujourd'hui concernées par la métropolisation. Ce vaste ensemble constitue l'aire métropolitaine de Toulouse, appelée également la « plaque métropolitaine ».

## LA MÉTROPOLE DÉFINIE PAR LA LOI

La communauté urbaine Toulouse Métropole (37 communes) est devenue métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015. C'est un périmètre institutionnel et politique. Selon l'article L5217-1 du Code général des collectivités territoriales, la métropole est « un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional ».

(voir page 10 « Création des métropoles »)



population 2013

**TOULOUSE MÉTROPOLE**

45 800 hectares  
37 communes  
735 000 habitants  
[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)

**SICOVAL**

25 000 hectares  
36 communes  
72 000 habitants  
[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

**MURETAIN-AGGLO\***

32 000 hectares  
26 communes  
115 000 habitants  
[www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr)

\* périmètre 2017



# 2 L'AIRE URBAINE DE TOULOUSE

## QU'EST-CE QU'UNE AIRE URBAINE ?

L'aire urbaine est un périmètre statistique de l'INSEE. Le zonage en aires urbaines permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire.

Le principe consiste à prendre en compte les déplacements domicile-travail pour évaluer la part des actifs d'une commune se rendant dans les pôles urbains voisins, parfois éloignés, pour y travailler.

L'aire urbaine de Toulouse se compose d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Le pôle urbain est une unité urbaine ayant plus de 10 000 emplois, identifiée par la continuité du bâti (agglomération multicommunale associant une ville-centre, Toulouse et 72 communes de banlieue).

La couronne périurbaine comprend d'autres unités urbaines ou des communes rurales dans lesquelles 40% au moins de la population active résidente travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

## L'AIRE URBAINE DE TOULOUSE : LE « BASSIN DE VIE »

L'aire urbaine de Toulouse est l'un des territoires les plus attractifs de France. Avec une augmentation de sa population de + 1,9 % par an depuis 1999, elle enregistre la croissance démographique la plus élevée, devant Montpellier et Rennes. Entre 1990 et 2011, l'aire urbaine de Toulouse a accueilli plus de 16 000 nouveaux habitants par an.

Corollaire de ce dynamisme, l'aire urbaine toulousaine est particulièrement touchée par le phénomène de périurbanisation et ses conséquences en termes de déplacements, de saturation des infrastructures et de consommation d'espace.

L'aire urbaine toulousaine est deux fois moins dense que celles de Lyon ou Marseille, et cinq fois moins que celle de Lille.

En outre, la population et la croissance sont concentrées sur le pôle urbain qui regroupe 920 000 habitants, soit les 3/4 de la population sur 20 % du territoire.

### L'AIRE URBAINE DE TOULOUSE

4<sup>e</sup> aire urbaine de France (après Paris, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, et devant Lille et Bordeaux)

453 communes en 2010

5 000 km<sup>2</sup>

(soit un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de la ville-centre)

1 291 000 habitants

(soit 42% de la population de Midi-Pyrénées)





# 3 LA RÉFORME TERRITORIALE

## CRÉATION DES MÉTROPOLIS

La « Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », dite loi MAPTAM, en date du 27 janvier 2014, marque la naissance des métropoles. En créant ce statut particulier, la loi MAPTAM vient donner une reconnaissance statutaire au fait métropolitain.

Les métropoles possèdent des compétences renforcées par rapport aux autres intercommunalités (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).

Cette loi est bien l'affirmation des métropoles dans la gouvernance territoriale française : au-delà du transfert des compétences communales, les métropoles peuvent bénéficier du transfert de compétences départementales et régionales et exercer par délégation certaines compétences de ces collectivités ou de l'État.

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements et régions), les métropoles sont des établissements publics de coopération intercommunale – EPCI – (à l'exception de la Métropole de Lyon) et ne peuvent agir que dans le cadre de compétences déterminées par la loi. La métropole exerce en lieu et place des collectivités territoriales les compétences que ces dernières lui ont transférées.

### LES QUINZE MÉTROPOLIS FRANÇAISES

Onze agglomérations françaises sont devenues métropoles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : outre Nice, (créée sur la base de la loi du 16 décembre 2010), il s'agit de Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Brest et Montpellier. Le statut de métropole a également été accordé à Nancy au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Dijon, Orléans, Saint-Étienne et Toulon pourraient également obtenir à terme ce statut.

Des dispositions spécifiques sont prévues pour le Grand Paris et la métropole de Marseille-Aix en Provence. Seule la métropole de Lyon a le statut de collectivité territoriale et exerce l'intégralité des compétences du département du Rhône sur son périmètre.

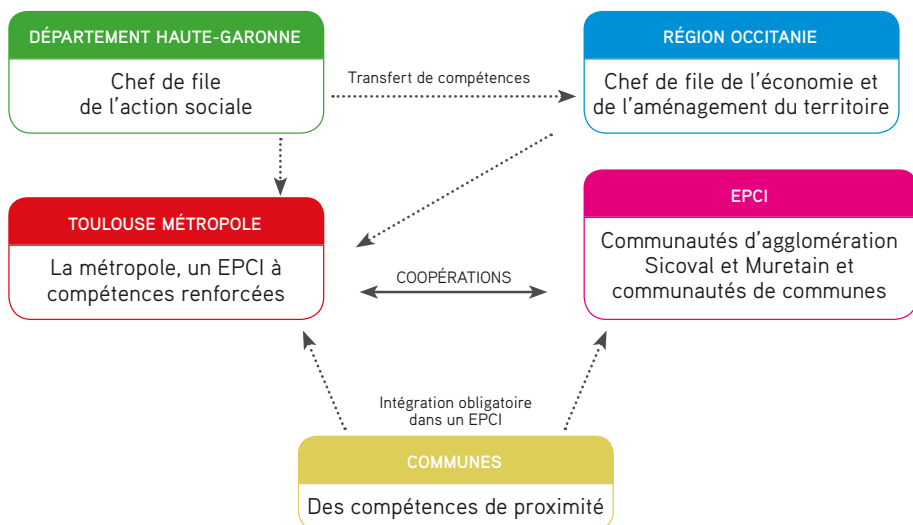
## UN RENFORCEMENT DU RÔLE DES RÉGIONS

La loi dite NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), en date du 8 août 2015, est le troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, après la loi MAPTAM et la loi relative à la délimitation des régions. Elle redéfinit les compétences des régions et des départements, avec notamment la suppression de la clause de compétence générale. Dès lors, ces collectivités ne peuvent agir que dans le cadre des champs d'action prévus par la loi.

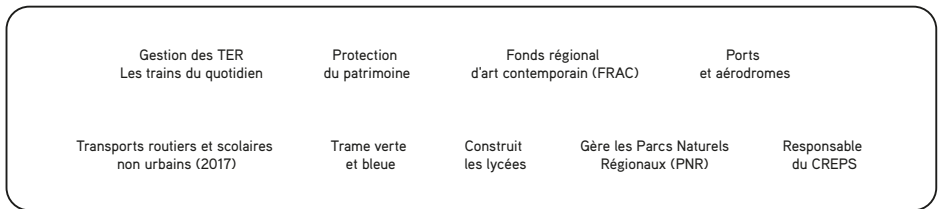
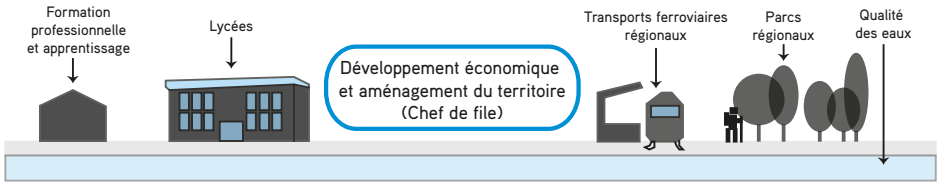
Les départements ont pour vocation première la solidarité sociale et territoriale, tandis que les régions deviennent chef de file dans les domaines suivants :

- l'aménagement et le développement durable du territoire
- la protection de la biodiversité
- le climat, la qualité de l'air et l'énergie
- le développement économique
- le soutien de l'innovation
- l'internationalisation des entreprises
- l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transport
- le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

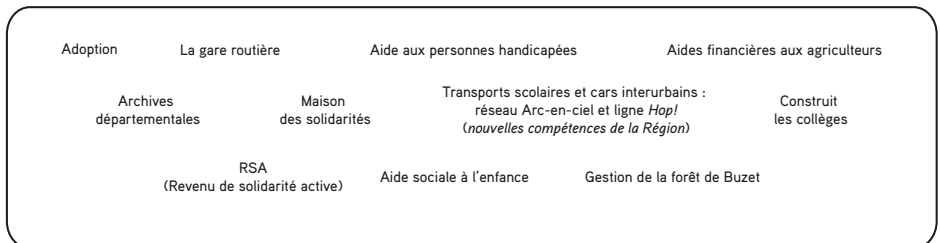
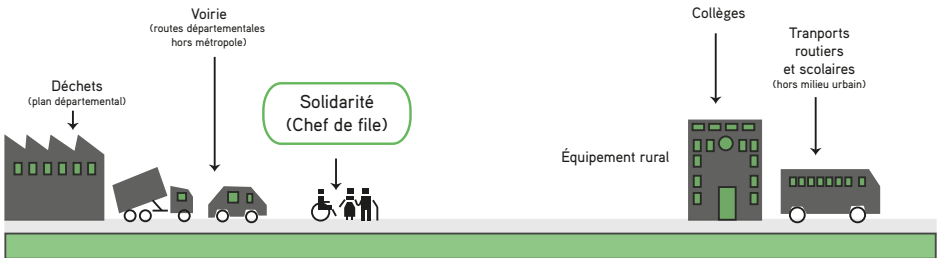
Cependant, certaines compétences demeurent partagées entre région, département et métropole : la culture, le tourisme, le sport, les langues régionales, l'éducation populaire, l'équipement numérique.



## RÉGION OCCITANIE

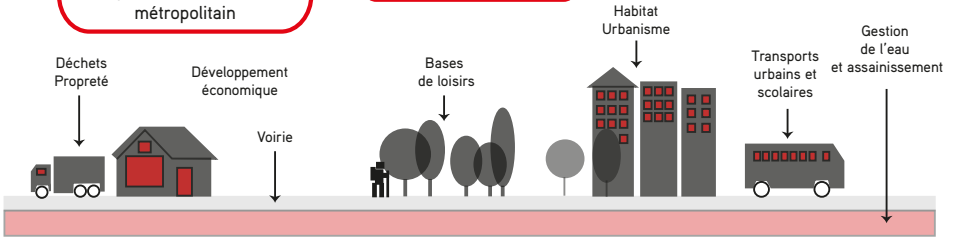


## DÉPARTEMENT HAUTE-GARONNE



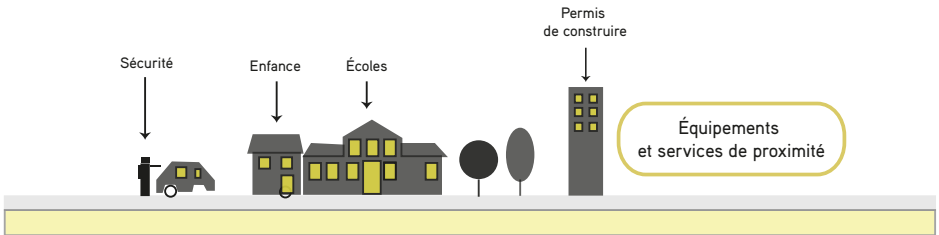
La cohésion et la compétitivité du territoire métropolitain

**TOULOUSE  
MÉTROPOLE**



<p><b>Bases de loisirs</b> La Ramée Sesquières Quinze Sols</p>	<p>Politique de la ville</p> <p><b>Grands projets</b> Oncopole Pex Parc des expositions Matabiau projet EuroSudOuest Montaudran Aerospace</p>	<p><b>Grands équipements</b> Le Zénith Le Quai des Savoirs Muséum Aérocopia et Cité de l'espace TNT et Théâtre du Capitole Halle aux grains Stadium et Palais des Sports Centre des congrès</p>	<p>Patrimoine</p> <p><b>Environnement</b> Grand Parc Garonne</p> <p><b>Aménagement</b> ZAC - écoquartiers</p>
--	---	---	---

**COMMUNES**



État civil	Police municipale	Gestion des crèches	Sport
Subvention aux associations	Culture et lecture publique	CCAS Centre communal d'action social	



### LES CHIFFRES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

46 000 hectares

735 000 habitants (2013)

6<sup>e</sup> métropole de France

Au cours des quinze dernières années, Toulouse Métropole a gagné plus de 120 000 habitants

Budget 2016 : 1,58 milliard d'euros

435 000 emplois

(salariés et non salariés)

388 000 logements

42,6 % de propriétaires (moyenne nationale 57,8 %) mais seulement 30 % dans la ville-centre

64 000 logements sociaux

Voir également « Toulouse Métropole en chiffres », publié par l'Observatoire de Toulouse Métropole : [www.toulouse-metropole.fr/collectivite/en-chiffres](http://www.toulouse-metropole.fr/collectivite/en-chiffres)

# TOULOUSE MÉTROPOLE (37 COMMUNES) : FONCTIONNEMENT, DYNAMIQUES ET ACTEURS

## 1 L'INTERCOMMUNALITÉ

37 communes se sont regroupées pour élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement du territoire. Toulouse Métropole offre un service public intercommunal et intervient dans quatre grands domaines : les transports et la mobilité, l'environnement et le cadre de vie, la solidarité et l'innovation, l'emploi et l'économie.

### LES MISSIONS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

- Développement économique et emploi
- Urbanisme et projets
- Déchets urbains
- Aménagement et politique foncière
- Transports et déplacements
- Habitat et cohésion sociale
- Environnement et développement durable
- Prévention des inondations
- Eau et assainissement
- Voirie et propreté
- Bases de loisirs, culture, sports
- Crématorium
- Aires d'accueil des gens du voyage

L'ensemble des missions et projets de Toulouse Métropole est détaillé sur [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)

### LES SERVICES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Parmi les services de Toulouse Métropole, la **Direction générale déléguée aux espaces publics** est en charge de l'aménagement et de la gestion du territoire métropolitain ; elle est composée de deux délégations :

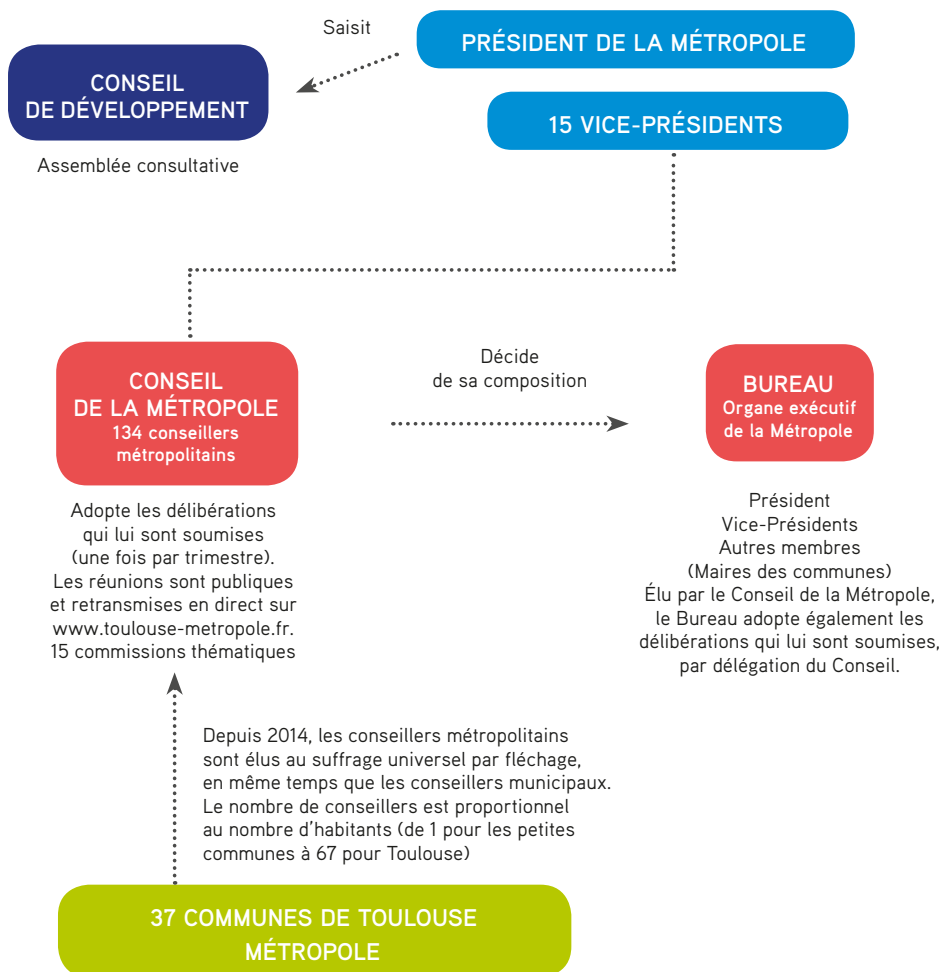
- la Délégation aux services urbains (espaces verts, déchets, réseaux, cycle de l'eau, mobilités, infrastructures, travaux, énergies, voies d'eau)
- la Délégation à l'aménagement (urbanisme, projets urbains, foncier, habitat, environnement) assortie d'une mission Grands projets

Par ailleurs, cinq pôles territoriaux constituent un guichet unique pour les 37 communes de la Métropole et les mairies de quartier toulousaines. Ils gèrent toutes les interventions quotidiennes de proximité : propreté, eau, entretien de voirie, ordures ménagères, réparations et sécurité...

La **Direction générale déléguée à la gouvernance et au développement économique** est en charge de l'emploi, de l'accompagnement des entreprises, du rayonnement international, de la prospective et de l'observation du territoire métropolitain.

# 2 LES ACTEURS PUBLICS

## TOULOUSE MÉTROPOLE : FONCTIONNEMENT







## OPPIDÉA ET EUROPOLIA

Oppidéa, société d'économie mixte créée en 2011, est née de la fusion de la SETOMIP, de la SEM Constellation (Blagnac) et de la SEM Colomiers, les trois SEM historiquement implantées dans l'agglomération toulousaine. Elle intervient sur de nombreux projets en aménagement et développement urbain, renouvellement urbain, construction d'équipements publics et promotion immobilière. Une SEM est une société anonyme, de droit privé, dont le capital est détenu majoritairement par des collectivités publiques et intervenant dans les domaines du logement, de l'aménagement ou de la gestion d'équipement public.

La SPLA Europolia a été créée en décembre 2010 par Toulouse Métropole (2/3) et la Région Midi-Pyrénées (1/3), pour assurer la maîtrise d'ouvrage de deux grands projets métropolitains :

- le nouveau Parc des Expositions à Beauzelle
- Toulouse EuroSudOuest, programme d'aménagement urbain du quartier de la gare Matabiau

Une société publique locale d'aménagement (SPLA) est une société anonyme entièrement détenue par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements. Elle ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics et sur leur territoire. Outil d'intervention des collectivités actionnaires, une SPLA se voit directement confier des missions par ces dernières sans mise en concurrence. Oppidéa et Europolia sont regroupées dans un groupement d'intérêt économique (GIE).

## L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL)

L'Établissement public foncier local de Toulouse Métropole (EPFL) a été créé en 2006. Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) a pour mission d'acquérir des terrains et des immeubles afin de constituer des réserves foncières pour le compte de Toulouse Métropole et des 37 communes.



## SO TOULOUSE, L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET DE TOURISME DE TOULOUSE MÉTROPOLITAINE

L'agence d'attractivité de Toulouse Métropole est une société d'économie mixte née en 2016 de la fusion de trois entités : Toulouse Convention Bureau, l'Office de Tourisme de Toulouse et Invest in Toulouse (anciennement agence de développement économique).

Ces trois entités sont réunies sous la bannière So Toulouse. L'agence d'attractivité est un outil de marketing territorial pour vendre la destination Toulouse sous l'angle touristique, patrimonial et économique (salons, congrès, accueil d'entreprises).



## L'AUAT AGENCE D'URBANISME

De statut associatif, l'Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire (AUAT) a été créée en 1972. Les agences d'urbanisme sont des organismes de réflexion et d'étude, créés conjointement par les collectivités territoriales et l'État, qui contribuent à l'aménagement et au développement du territoire, en participant notamment à l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ainsi que de tout autre document d'urbanisme.

*Observer, éclairer, informer.*

L'agence d'urbanisme éclaire les collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse dans la connaissance des évolutions urbaines, sociales, économiques et environnementales. Elle anime six observatoires partenariaux réunissant les acteurs de l'habitat, du monde économique, de l'environnement et des transports. Elle accueille également l'OTIE, Observatoire toulousain de l'immobilier d'entreprise, association qui regroupe les professionnels de l'immobilier d'entreprise et les collectivités. L'AUAT est impliquée dans les domaines de la planification territoriale (interSCoT, SCoT de la Grande agglomération toulousaine, PLUi-H...), la programmation urbaine, l'harmonisation des politiques publiques sectorielles (PLH, PDU...), la politique de la ville et la qualité urbaine (renouvellement urbain et espaces publics). L'agence est aussi impliquée dans les problématiques d'aménagement du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine.



## HABITAT TOULOUSE, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Anciennement Office public d'habitation à loyers modérés (OPHLM) puis Office public d'aménagement et de construction (OPAC) en 1995, rebaptisé Habitat Toulouse-Office public de l'habitat en 2009, c'est un acteur du logement social au service des collectivités.

Habitat Toulouse gère près de 17 500 logements soit 30% du parc locatif de l'agglomération toulousaine. Sa mission : construire ou acquérir des logements pour la location et l'accèsion à la propriété des familles aux revenus modestes ; entretenir et gérer ce parc de logements.

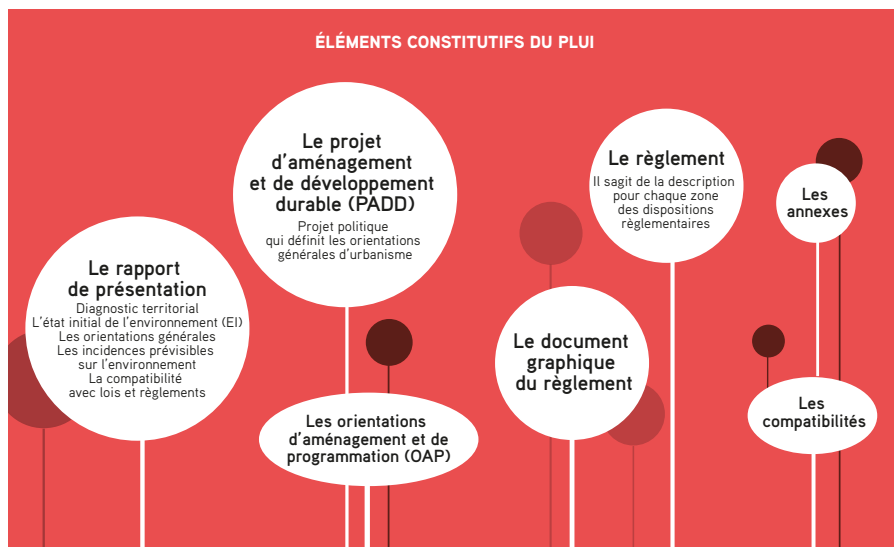
*Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées : [www.habitat-midipyrenees.org](http://www.habitat-midipyrenees.org)*

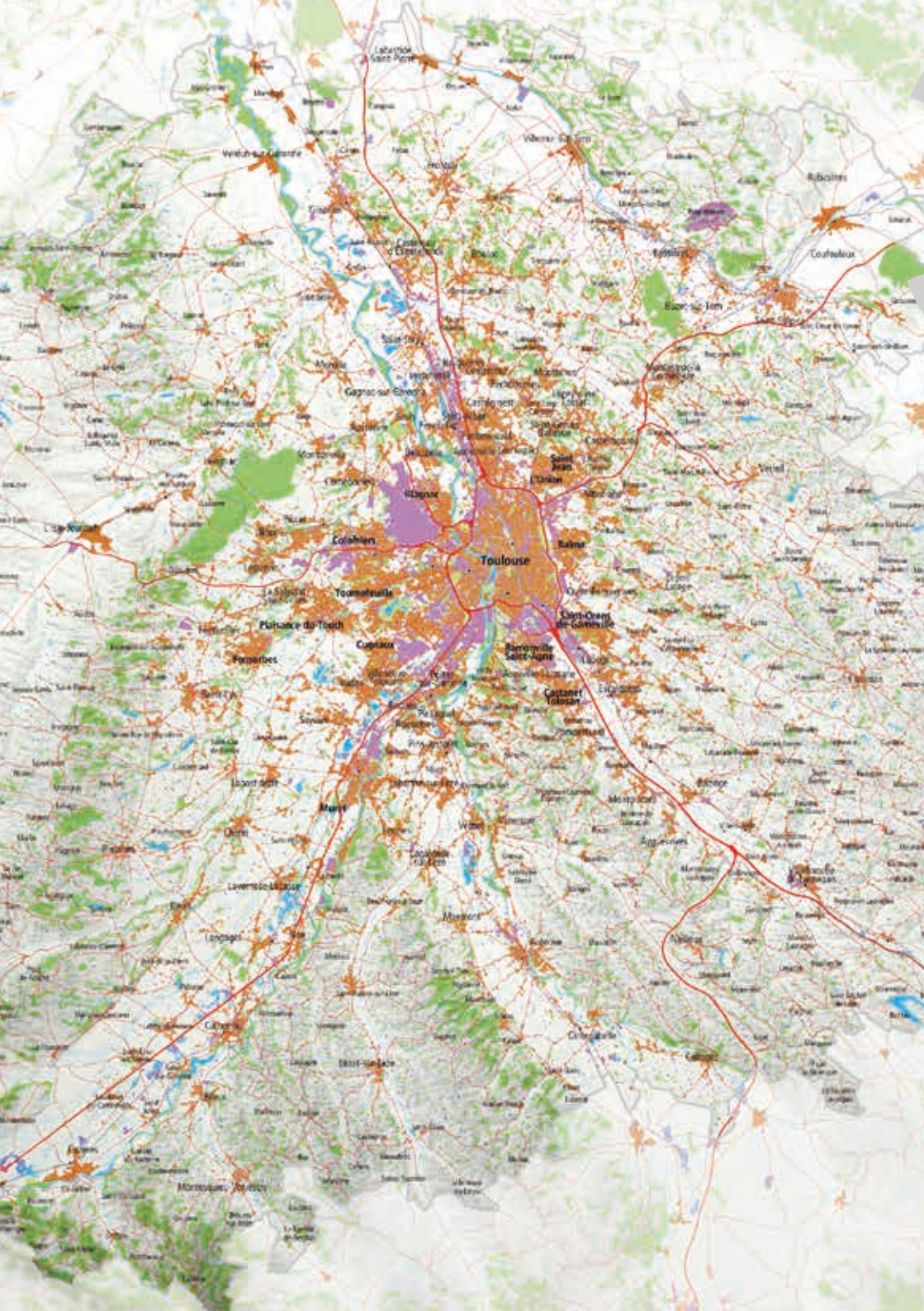
# 3 LE PLUI-H : UN PLAN LOCAL D'URBANISME ET D'HABITAT POUR LES 37 COMMUNES

## UN PLU INTERCOMMUNAL POUR REMPLACER LES DIFFÉRENTS PLU COMMUNAUX

Le PLU (plan local d'urbanisme) est un document de planification et d'aménagement qui définit les stratégies de développement d'une commune et précise les modalités d'occupation et d'utilisation du sol. Avec les lois Grenelle II (2010) et ALUR (2014), les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) sont fortement invités à se doter d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Avec ce nouveau document, les 37 communes qui composent Toulouse Métropole sont amenées à penser leur développement à l'échelle métropolitaine. Le PLUi, qui se substitue donc aux différents PLU communaux, planifie, à l'échelle intercommunale, les modalités du développement urbain.

Document réglementaire prescriptif, le Plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole définira également la politique de logement : le PLH (plan local de l'habitat) est donc intégré dans le PLUi, afin de constituer un seul et même document. Il sera adopté définitivement par le Conseil de la Métropole à la fin de l'année 2018.







## LES AUTRES ÉCHELLES DE LA MÉTROPOLE

### La métropole planifiée

Les trois principales intercommunalités de la métropole toulousaine – Toulouse Métropole, le Sicoval et le Muretain –, ainsi que différentes communautés de communes, se sont associées au sein d'un syndicat mixte, le SMEAT, pour élaborer le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine.

En réunissant 114 communes et environ un million d'habitants, cette Grande agglomération toulousaine correspond donc au cœur de l'aire urbaine de Toulouse : c'est un périmètre de planification territoriale, dont le bon fonctionnement est basé sur la coopération entre les principales intercommunalités politiques de la métropole toulousaine.

C'est également à l'échelle de la Grande agglomération toulousaine qu'est élaboré le Plan de déplacements urbains (PDU). Ce document de programmation est élaboré par les mêmes collectivités, regroupées cette fois au sein du SMTC-Tisséo : Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine.

Le SMEAT et le SMTC sont donc deux instances de gouvernance, sur un même périmètre, avec des « objets » différents, mais fortement liés dans la mesure où urbanisme et transports peuvent difficilement se concevoir séparément. Les décisions prises par ces deux instances ont et auront un impact fort sur la vie quotidienne des « métropolitains ».

À une échelle plus large, il existe également diverses formes de coopération territoriale plus informelles : ainsi « l'interSCoT » est un partenariat souple qui réunit dans une instance de réflexion tous les SCoT du grand bassin toulousain, ou encore le « Dialogue métropolitain », association qui regroupe les principales agglomérations situées « à une heure de Toulouse ».

Par ailleurs, la métropole toulousaine est également concernée par les schémas élaborés par le Conseil régional, en concertation avec les services de l'État : schéma régional d'aménagement, schéma de cohérence écologique, schéma d'intermodalité des transports, schéma de développement économique...

# 1 LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE : 114 COMMUNES

## LE SMEAT, MAÎTRE D'OUVRAGE DU SCOT DE LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Créé en 1991, le SMEAT (Syndicat mixte d'étude de l'agglomération toulousaine) a pour objet l'élaboration et le suivi du SCoT de la Grande agglomération toulousaine.

Il est constitué en 2016 de :

- Toulouse Métropole
- La communauté d'agglomération du Sicoval
- La communauté d'agglomération du Muretain
- Les communautés de communes de la Save au Touch, des coteaux de Bellevue, Axe Sud, Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle : ces deux dernières devant rejoindre le Muretain en 2017 selon le Schéma départemental de coopération intercommunale.

## LE SCOT DE LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Le schéma de cohérence territoriale est un document de planification qui présente les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement sur un vaste territoire. Le SCoT sert de cadre de référence pour les politiques d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement, et plus généralement d'organisation de l'espace. Il assure la cohérence de ces politiques, ainsi que celle des documents d'urbanisme élaborés à l'échelle communale ou intercommunale : le Plan local d'urbanisme et de l'habitat de Toulouse Métropole (PLUi-H) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de la Grande agglomération toulousaine doivent donc être compatibles avec le SCoT. Approuvé en 2012, le SCoT de la Grande agglomération toulousaine a le même périmètre que le Plan de déplacements urbains et englobe les trois principales intercommunalités : Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain. En janvier 2016, la première révision du SCoT a été arrêtée par le SMEAT. Les objectifs demeurent inchangés : accueillir les habitants dans les meilleures conditions possibles, maîtriser le développement et ses effets sur l'environnement, polariser les activités, les services, les logements et mieux relier les territoires entre eux.

### SCOT DE LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

1200 km<sup>2</sup>

114 communes

978 000 habitants (2013)

513 000 emplois

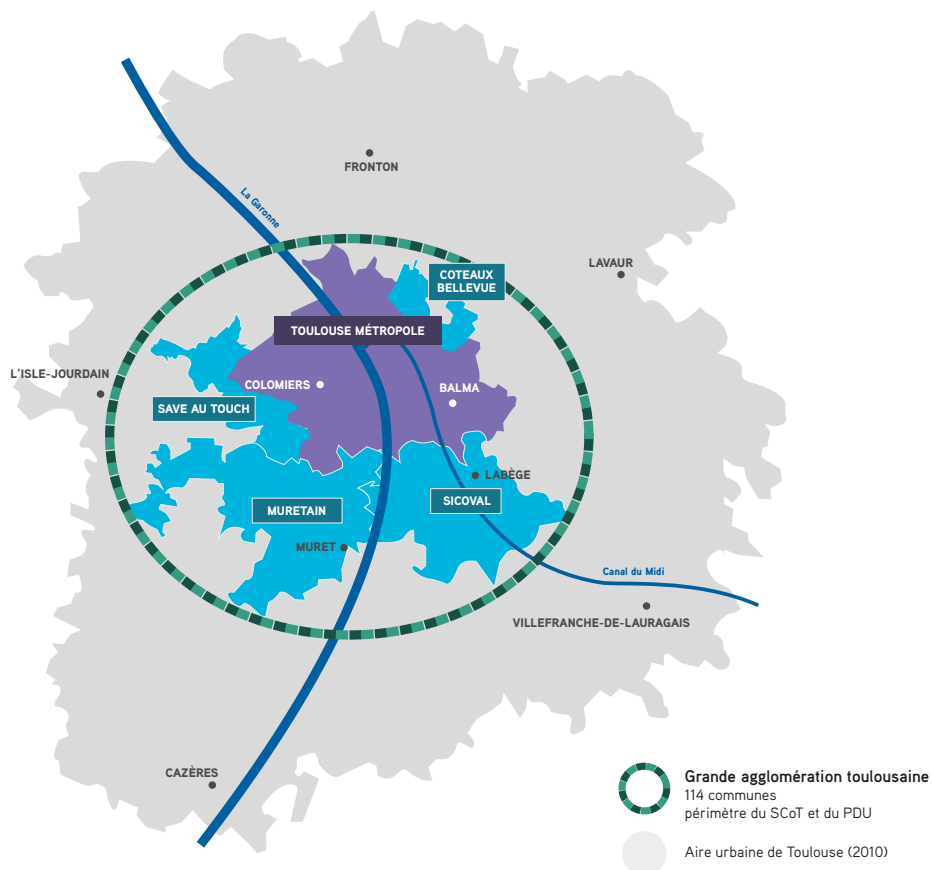
## LA DÉMARCHE INTER SCOT

La démarche interSCoT a pour but la mise en cohérence des SCoT contigus. Les documents produits dans ce cadre n'ont pas de valeur juridique, sauf si les élus décident de les intégrer dans les SCoT.

L'aire urbaine toulousaine comporte quatre SCoT :

- le SCoT de la Grande agglomération toulousaine
- le SCoT Nord Toulousain, de Cadours à Verfeil
- le SCoT Lauragais, qui englobe des communes de l'Aude et du Tarn
- le SCoT Sud Toulousain, de Martres-Tolosane à Cintegabelle

Plus largement, la conférence du Grand bassin toulousain a vocation à installer un espace de coopération entre tous les SCoT de l'aire métropolitaine, d'Albi à Auch, de Montauban à Foix.





## LE SMTC TISSÉO : MAITRE D'OUVRAGE DU PDU

Le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) est l'autorité organisatrice de la mobilité de la Grande agglomération toulousaine. Il regroupe Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain et douze communes réunies dans le Syndicat intercommunal des transports de la région toulousaine (SITPRT).

Tisséo-réseau urbain – ou régie Tisséo – est un EPIC (établissement public industriel et commercial) chargé par le SMTC de l'exploitation commerciale du réseau. La SMAT (Société de la mobilité de l'agglomération toulousaine) est une SPL (société publique locale) chargée par le SMTC des études et de la construction de nouvelles infrastructures : métro, tramway et bus en site propre.

## LE PDU DE LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Le Plan de déplacements urbains (PDU) est un document de programmation qui détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Il impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global. Dans la métropole toulousaine, qui connaît une croissance démographique forte et un étalement urbain important, l'enjeu des mobilités est au cœur des préoccupations de ses habitants, acteurs et usagers.

Voté en 2012, le PDU de la Grande agglomération toulousaine concerne 115 communes, et est commun aux trois principales intercommunalités : Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain.

Il s'agit d'anticiper les besoins de déplacements à l'horizon 2030 et de réaliser les infrastructures nécessaires. Un des enjeux est de limiter l'usage de la voiture – notamment « en solo » – et de développer les autres modes de transports : transports en commun (métro, tramway, bus



en site propre) et « modes actifs » (piétons, vélos). Le PDU vise à développer un réseau de transport en commun qui « maille » l'ensemble de l'agglomération, en renforçant les pôles d'échanges multimodaux, qui permettent de passer d'un mode de transport à un autre : gare Matabiau, les Arènes, Saint-Agne...

Le Plan de déplacements urbains prend également en compte les voiries, les transports ferroviaires (trains TER) et les cars interurbains. Mais si le PDU est élaboré par Tisséo-SMTC, sa mise en œuvre sur les volets routier et ferroviaire dépend cependant d'autres autorités organisatrices de la mobilité, et notamment la Région et le Département.

**UNE MÉTROPOLE, UN PDU,  
MAIS PLUSIEURS AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ :**

- métro, tramway et réseau de bus urbains sont gérés par Tisséo-SMTC
  - les cars départementaux (dont lignes express Hop!) sont actuellement gérés par le Conseil départemental
  - les trains régionaux et trains de banlieue sont gérés par le Conseil régional et opérés par la SNCF
  - la voirie rapide urbaine (périphérique toulousain) est gérée par l'Etat, directement ou sous concession.
- Par ailleurs, le Schéma régional de l'intermodalité des transports publics (SRI) est élaboré par la Région en collaboration avec les départements et les autorités organisatrices de la mobilité. Il coordonne les politiques de mobilité durable à l'échelle régionale en matière d'offre de services, d'information aux usagers, de tarification et de billettique.



**LE PROJET "MOBILITÉS 2020-2025-2030"**

En 2015, le SMTC a décidé d'élaborer le « Projet Mobilités 2020-2025-2030 », valant révision du Plan de déplacements urbains de 2012. Il prévoit notamment la création d'une 3<sup>e</sup> ligne de métro reliant Labège à Colomiers via Matabiau (Toulouse Aerospace Express), la mise en place de bus en site propre (réseau LInéo) et d'un téléphérique entre Rangueil et l'Oncopole, premier maillon de la ceinture sud.

# 2 L'ÉCHELLE RÉGIONALE



## LES SERVICES DE LA RÉGION

La nouvelle région Occitanie est issue en 2016 de la fusion de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Les services de la Région (voir les compétences page 12) sont regroupés en grandes missions, et tout particulièrement :

- la mission aménagement durable et équilibré des territoires
  - la mission développement de l'emploi et des compétences
- Certaines directions jouent un rôle majeur dans le développement et l'aménagement de la métropole toulousaine : organisation de l'intermodalité des transports publics de l'aire métropolitaine avec notamment la gestion des trains régionaux, implantation des lycées, soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, soutien à l'innovation, politique culturelle...

## LE CESER CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Le CESER est une assemblée consultative représentant les « forces vives » de la région. Suite à la réforme territoriale, le CESER Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : pendant une période transitoire de deux ans, il est composé par addition des membres des deux anciens CESER. Le CESER est obligatoirement saisi pour donner son avis, avant leur examen par le Conseil régional, sur les orientations budgétaires et les documents de planification (dont le Schéma régional d'aménagement). Il peut aussi, de sa propre initiative (auto-saisine), émettre des avis sur toute question relevant des compétences de la région.

### DES SCHÉMAS RÉGIONAUX QUI CONCERNENT LA MÉTROPOLE

Élaboré par les services de la Région, le SRADET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) est un outil de planification créé par la loi NOTRE en 2015. Ce document sera opposable aux différents documents d'urbanisme.

La Région élabore également, avec les services de l'État, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui définit notamment la trame verte et bleue. Le SCoT Grande agglomération toulousaine et le PLUi-H de Toulouse Métropole doivent prendre en compte ses orientations.

La Région doit par ailleurs se doter d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : cette « feuille de route » doit être élaborée conjointement avec les métropoles de Toulouse et Montpellier, en concertation avec les communautés d'agglomération de la région.



## LES SERVICES DE L'ÉTAT

Les services de l'état dans la nouvelle région se sont réorganisés, suite notamment à la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ainsi qu'à la Réforme de l'administration territoriale de l'État lancée dès 2008. Sous l'autorité du préfet de région, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) coordonne six grandes directions :

- direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- direction régionale des finances publiques (DRFiP) regroupant la trésorerie générale et les services fiscaux
- direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Des déclinaisons départementales existent en Haute-Garonne pour chacun de ces services (appelées unités territoriales ou directions départementales).

Parmi les services de l'État, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Rectorat (Académie de Toulouse) jouent un rôle majeur dans la répartition géographique des services publics de santé et d'éducation. Enfin, les études et analyses produites par la Direction régionale de l'INSEE sont indispensables pour « comprendre » l'évolution du territoire métropolitain et son environnement.



### La Direction départementale des territoires (DDT 31)

Issue de la fusion de la direction départementale de l'équipement (DDE) et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), la direction départementale des territoires (DDT) de Haute-Garonne est une direction départementale interministérielle ; elle est le relais opérationnel à la fois de la DREAL (environnement, aménagement) et de la DRAF (agriculture) notamment dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, de la sécurité routière et des risques naturels.

## LE DIALOGUE MÉTROPOLITAIN DE TOULOUSE

Créée en 2013, l'association du Dialogue métropolitain de Toulouse est une forme originale de coopération entre les principales agglomérations situées « à une heure de Toulouse » (Albi, Auch, Cahors, Carcassonne, Castres-Mazamet, Montauban, Rodez, Saint-Gaudens) et la métropole toulousaine (Toulouse Métropole, Sicoval et Muretain). Tourisme urbain, numérique, mobilités, transition énergétique, patrimoine... autant d'enjeux sur lesquels ces villes mènent une réflexion commune pour mieux répondre aux nouveaux défis liés à l'attractivité de l'aire métropolitaine.

[www.dialoguemetropolitain.fr](http://www.dialoguemetropolitain.fr)

## ATD 31 AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE

L'ATD 31 est un établissement public administratif départemental qui conseille et assiste les exécutifs locaux dans l'exercice de leurs compétences. Le service urbanisme assure notamment des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les cartes communales et les PLU et participe aux études des schémas de cohérence territoriale (SCoT).

[www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)



## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse est une assemblée de responsables d'entreprises élus par leurs pairs, commerçants, industriels et prestataires de services. Elle est dotée du statut d'établissement public administratif. La CCI donne aux autorités publiques des avis et des informations sur les questions économiques: elle apporte ses préconisations dans le cadre des réflexions qui orientent le développement et l'aménagement du territoire.



## CHAMBRE D'AGRICULTURE 31

La Chambre d'Agriculture contribue à l'animation et au développement des territoires ruraux. Elle intervient auprès des collectivités territoriales, en qualité d'expert sur des projets se rapportant à l'environnement, à la gestion de l'espace, à l'urbanisme, notamment dans les projets de SCoT et les questions relatives à l'agriculture périurbaine.



## L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'Agence de l'eau est un établissement public qui dépend du Ministère de l'écologie et du développement durable. L'agence perçoit des redevances pour pollution de l'eau et prélèvements d'eau et attribue des aides financières aux maîtres d'ouvrage et acteurs de l'eau. Elle est chargée notamment, sur le bassin versant Adour-Garonne, de la coordination du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Elle a aussi une mission d'observation (données sur l'eau), de recherche et d'information.



## VNF VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Créé en 1991, VNF est un établissement public administratif (EPA) du Ministère de l'écologie et du développement durable ; il assure l'entretien, l'exploitation et le développement des canaux et rivières navigables ainsi que la valorisation et l'aménagement du Domaine public fluvial, notamment à travers sa filiale *Rives et Développement* créée avec la Caisse des dépôts.

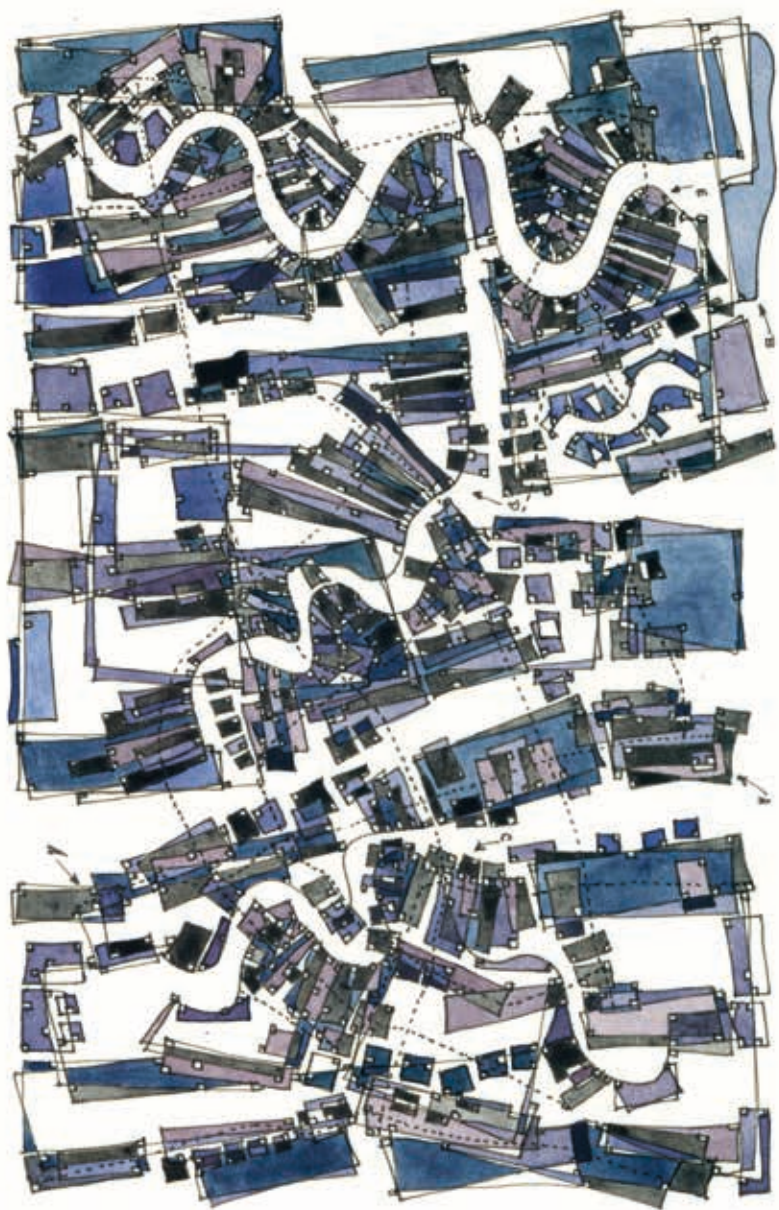
La Direction territoriale Sud-Ouest est basée à Toulouse et gère, dans la métropole toulousaine, le canal du Midi, le canal de Brienne et le canal latéral à la Garonne.

## DES ACTEURS TRÈS NOMBREUX QUI INTERAGISSENT

De nombreuses institutions ou organismes publics jouent également un rôle – directement ou indirectement – dans l'aménagement de la métropole toulousaine. On peut ainsi citer :

- la Caisse des dépôts et consignations, la Banque de France ou encore la Chambre régionale des comptes
- l'Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées qui regroupe la plupart des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche de la métropole
- la SNCF, opérateur notamment des trains TER pour le compte de la Région, qui joue un rôle-clé dans les mobilités à l'échelle de l'aire métropolitaine.
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ou encore l'ARPE Agence régionale du développement durable (voir également page 33)
- Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne

Ce mémento se limite à citer les principaux acteurs publics ou assimilés. Il convient de rappeler que de très nombreux acteurs privés interviennent également dans l'aménagement de la métropole, notamment dans les domaines des services urbains, du transport, de l'ingénierie, de l'immobilier, du bâtiment, des travaux publics etc.



## POUR ALLER PLUS LOIN...

### Les centres de ressources

#### AUAT

*Agence d'urbanisme Toulouse aire métropolitaine  
Le Belvédère 11 boulevard des Récollets CS 97802  
31078 Toulouse cedex 4  
[www.aua-toulouse.org](http://www.aua-toulouse.org)*

Importante documentation sur la ville et l'urbanisme : accueil du public sur rendez-vous. Habitat, emploi, transports, environnement, économie, aménagement territorial... De nombreuses publications sont également disponibles sur le site internet de l'agence d'urbanisme : atlas, diagnostics, études et enquêtes. (voir également page 18)

#### CAUE 31

*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
1 rue Matabiau 31000 Toulouse - [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)*

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Il a pour missions :

- d'informer et de sensibiliser les publics à la qualité architecturale, urbaine et paysagère
- de former les élus et professionnels à la qualité du cadre de vie
- de conseiller les particuliers sur leurs projets
- de conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie

Le Centre de documentation du CAUE propose plus de 6000 ouvrages sur l'architecture, les techniques et matériaux de construction, l'urbanisme, l'environnement, le patrimoine bâti local...

#### CENTRE DES CULTURES DE L'HABITER - CCHA

*5 rue Saint-Pantaléon - 31000 Toulouse  
[www.faire-ville.fr](http://www.faire-ville.fr)*

Lieu de débats autour des questions architecturales et urbaines et centre de ressources sur l'habitat participatif. Expositions, conférences, publications.

## **CESER CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

*18, allées Frédéric-Mistral - 31077 Toulouse Cedex 04*

***www.ceser-mip.fr***

Les avis et rapports du CESER sont disponibles en ligne. Ils concernent essentiellement la région mais l'abordent également dans une perspective européenne : aménagement du territoire, activités économiques, industrielles, touristiques, formation, éducation, recherche, innovation, affaires culturelles et sociales... (voir également page 26)

## **CEREMA SUD-OUEST**

*1 avenue du Colonel-Roche - 31400 Toulouse*

***www.cerema.fr***

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est un établissement public administratif qui dépend du Ministère de l'écologie et du développement durable (ex CETE). Centre de ressources et d'expertises en appui aux services de l'État et des collectivités locales, il intervient notamment dans les domaines de l'aménagement, des transports, de l'habitat, de l'environnement et de la ville durable.

## **CENTRE DE DOCUMENTATION – CIEU / UNIVERSITÉ JEAN-JAURÈS**

*Centre de documentation du Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines*

*LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires),*

*Université Jean-Jaurès, Toulouse Le Mirail.*

***http://w3.lisst.univ-tlse2.fr/***

Le centre de documentation du LISST-CIEU est situé dans l'Espace documentation recherche, 2<sup>e</sup> étage Sud de la Bibliothèque universitaire centrale. Il rassemble les ouvrages publiés par les chercheurs du CIEU, les ouvrages publiés dans la collection Villes et Territoires, les thèses des doctorants, des revues spécialisées...

POPSU Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines :

***www.popsu.archi.fr***

## **INSEE MIDI-PYRÉNÉES**

*Direction régionale INSEE Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*

*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*

*36, rue des 36-Ponts, BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4*

***www.insee.fr***

Des rapports statistiques sur la région et l'aire urbaine de Toulouse sont disponibles sur le site de l'Insee : structure de la population, tendances démographiques, emploi, logement, tourisme, comportements électoraux, développement durable...



### **MAISON DE L'ARCHITECTURE**

*L'îlot 45 - 45 rue Jacques-Gamelin - 31100 Toulouse*

*[www.maisonarchitecture-mp.org](http://www.maisonarchitecture-mp.org)*

Expositions en entrée libre du lundi au vendredi

### **MAISON DE L'ENVIRONNEMENT**

*14 rue de Tivoli - 31068 Toulouse*

*[www.maison-environnement-midipyrenees.fr](http://www.maison-environnement-midipyrenees.fr)*

La Maison de l'Environnement est une vitrine régionale de l'environnement en Midi-Pyrénées. Elle abrite 7 associations dont l'Agence régionale du développement durable (ARPE Midi-Pyrénées).

*[www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)*

Centre de ressources sur l'environnement et le développement durable, la Maison de l'Environnement propose des conférences, des expositions et différentes activités pour informer et sensibiliser au respect de l'environnement. Réseau d'informations sur le développement durable et l'environnement en Midi-Pyrénées : *[www.residemip.org](http://www.residemip.org)*

### **RESSOURCES ET TERRITOIRES R&T**

*9 rue Alex-Coutet BP 82 312 - 31023 Toulouse*

*[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)*

Le groupement d'intérêt public Ressources et Territoires est un centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées. Il a été créé en 2000 à l'initiative de l'État avec la participation de l'Université Toulouse Le Mirail, de la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et du Conseil régional.

L'espace documentaire de R&T est ouvert au public, sur rendez-vous.

**Et aussi...**

### **APUMP ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'URBANISME DE MIDI-PYRÉNÉES**


*[www.apump.org](http://www.apump.org)*

L'APUMP rassemble les professionnels de l'urbanisme de Midi-Pyrénées soucieux de promouvoir, par le débat et l'échange des pratiques, la qualité de l'aménagement des espaces urbains et ruraux. Organisation tous les deux ans des « Rencontres échanges urbains ».

### **URBAN-HIST ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE**

La vitrine web du patrimoine toulousain.

*[www.urban-hist.toulouse.fr](http://www.urban-hist.toulouse.fr)*



Ce mémento s'inscrit dans le travail du groupe de réflexion  
« Veille institutionnelle et territoires » : il a été réalisé par le Codev Toulouse Métropole,  
avec l'aide de Julie Picard et de Marine Thomasson, Université Jean-Jaurès Toulouse.



**Conseil de développement  
TOULOUSE MÉTROPOLE**

*septembre 2016 / version 2*

Rédaction : Codev Toulouse Métropole

Maquette : Direction de la communication – Toulouse Métropole

Illustrations pages 4 et 9 : CarToTem

Schémas : Marine Thomasson

Carte page 20 : AUAT agence d'urbanisme

Illustration page 30 : « 1994 » Fabrice Clapiès

Réalisation : Studio Pastre

Impression : imprimerie Ménard à Labège

---

**Codev Toulouse Métropole - Conseil de développement**

Arche Marengo - B323

1, allée Jacques Chaban-Delmas

31500 Toulouse

05 31 22 92 13

[codev@toulouse-metropole.fr](mailto:codev@toulouse-metropole.fr)

[www.codev-toulouse.org](http://www.codev-toulouse.org)

## Qui fait quoi dans la métropole toulousaine ?

Quels en sont les rouages ? Métropole, communes, communautés d'agglomération... qui sont les acteurs publics du développement urbain dans une métropole en pleine croissance démographique ? Ce mémento s'adresse autant au « profane éclairé » qu'au nouvel élu, aux citoyens curieux comme à tous ceux qui souhaitent « en savoir en peu plus » sur l'organisation de la métropole toulousaine.

### Codev Toulouse Métropole

Instance transversale et pluridisciplinaire, le Codev est un lieu d'expertise citoyenne : par ses travaux et ses débats, il contribue à la réflexion des élus sur les grands projets et les politiques métropolitaines. Force de proposition auprès de Toulouse Métropole, il contribue également au débat public.

[www.codev-toulouse.org](http://www.codev-toulouse.org)